

# L RALLYE LÉTZEBUERG

## Art. 1 Présentation

L'Ecurie Rouge Léiw organisera le Rallye Lëtzebuerg (NEAFP), qui aura lieu du 13 au 14 juillet 2018. Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et ses Annexes, au Code Sportif National 2018, et au présent règlement particulier.

N° de Visa ACL Sport: **04/2018** en date du **31.05.2018**

### Art. 1.1 Eligibilité

Le Rallye comptera pour :

- Le Championnat du Luxembourg des Pilotes de Rallye
- Le Championnat du Luxembourg des Copilotes de Rallye
- Le Championnat du Luxembourg Débutants
- Le Championnat du Luxembourg des Dames

### Art. 1.2 Comité d'organisation

Ecurie Rouge Léiw ASBL (ERL)  
10, op der Héi  
L-9809 Hosingen

Président : Brücker Andy

Vice-Président : Reding Serge

Secrétaire : Klein Nathalie

Membres : Glodt Marco, Bertemes Mike, Bertemes Armand, Bertemes Patrick, Stijnen Jean, Ludwig Marc, Mutsch Marcus, Basch Stephanie

### Art. 1.3 Secrétariat

Ecurie Rouge Léiw (ERL)  
Secrétaire : Nathalie Klein  
3b, ierwesch Duerf L-9760 Lellingen  
GSM : +352 661 901 077  
E-mail : nathalie.klein@outlook.com

## Art. 2 Horaire

Date	Heures		Lieu
01.06.18		Ouverture des engagements	
09.07.18	18h00	Clôture des engagements	
12.07.18	17h00 – 19h00	Contrôle administratif volontaire Distributions des Road-books	Centre Culturel Hosingen
	17h30 – 20h00	Vérifications techniques volontaires, plombage et marquage	Occasionsmaart Hosingen
13.07.18	07h00	Ouverture du Parc d'assistance	Zone Industrielle Hosingen
	08h30 – 10h00	Contrôle administratif Distributions des Road-books/ Inscription au Shakedown	Centre Culturel Hosingen
	13h00 – 17h30	Vérifications techniques, plombage et marquage	Occasionsmaart Hosingen
	08h45	Début Reconnaissances	
	16h00	Fin Reconnaissances	
	15h00 – 19h30	Inscription que pour accompagnement au Shakedown	Centre Culturel Hosingen
	16h00 – 20h00	Shakedown	
	20h30	1 <sup>ière</sup> réunion des commissaires sportifs	Centre Culturel Hosingen
	22h00	Publication de liste officielle des véhicules autorisés à prendre le départ	Centre Culturel Hosingen
14.07.18	07h50	Startpark IN	Camping Hosingen
	08h00	Startpark Out	Camping Hosingen
	19h22	Arrivée du Rallye / Parc Fermé IN	Camping Hosingen
	19h30	Vérifications techniques finales	Occasionsmaart Hosingen
	20h00	2 <sup>e</sup> réunion des commissaires sportifs	Centre Culturel Hosingen
	21h00	Publication du classement final provisoire	Centre Culturel Hosingen
	21h30	Publication du classement final officiel	Centre Culturel Hosingen
	21h45	Remise des prix	Centre Culturel Hosingen

## Art. 3 Les officiels

### Art. 3.1 Les commissaires sportifs

Fonction	Nom	Pays	Licence
Président	Camille Heintz	L	ACL C017
Membre	Marc Joseph	L	ACL C012
Membre	Simone Schleimer	L	ACL C001

### Art. 3.2 Les officiels

Fonction	Nom	Pays	Licence
Commissaire technique responsable	Jean-Michel Picardel	L	ACL C016
Commissaires Techniques	Johan Blanc	L	ACL C199
	Thomas Paulus	D	DMSB SPA1047384
Observateur ACL	Aly Kridel	L	
Directeur de course	Jules Liegeois	B	RACB 2357
Directeur de course adjoint	Hugues Henrot	B	RACB 1844
Secrétaire du Rallye	Nathalie Klein	L	ACL O161
Secrétaire du Rallye adjoint	Stephanie Basch	L	ACL O222
Secrétaire du collège des C.S	Nathalie Klein	L	ACL O161
Secrétaire du collège des C.S. adjoint	Stephanie Basch	L	ACL O222
Directeur de sécurité	Noel Geilenkirchen	B	RACB 2495
Directeur de sécurité adjoint	Steve Jauquet	B	RACB 3756
Médecin Chef	Dr. Paris Kontokostas	D	SPA1116452
Services de secours	Protection Civile		
Responsable d'étapes	Louis Modave	B	RACB 2762
	Guy Debras	B	RACB 3716
Relation concurrents	Yvan Delhez	B	RACB 2929
	Guy Rasquin	L	O080
	Marco Glodt	L	O020
Responsable du Chronométrage	Giovanni Sgherzi	L	O216

## Art. 4 Description de la manifestation

Distance totale : 323,45 km dont 8 étapes spéciales avec 123,62 km E.S.

E.S. 1/3 12,50 km

E.S. 5/7 11,87 km

Shakedown : 4,02 km

E.S. 2/4 11,70 km

E.S. 6/8 25,74 km

Jours : 1 Sections : 4

Revêtement des E.S.: 100% asphalte/tarmac, 0% terre

## Art. 5 Voitures admises

Classes	Groupes
RC1	WRC : moteur 1,6 Turbo WRC : moteur 2,0 Turbo Groupe A de plus de 2000 cm <sup>3</sup>
RC2	S2000-Rallye : moteur 1,6 Turbo avec une bride obligatoire (selon pays) S2000-Rallye : moteur 2,0 Atmosphérique Groupe R4 (VR4) Groupe R5 (VR5) Groupe NR4 de plus de 2000 cm <sup>3</sup> (N4 actuel)
RGT	Groupe RGT
RC3	Groupe A entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup> Super 1600 R2 (atmosphérique entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup> – VR2C et turbo entre 1067 cm <sup>3</sup> et 1333 cm <sup>3</sup> – VR2C) R3 (atmosphérique entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup> – VR3C et turbo entre 1067 cm <sup>3</sup> et 1333 cm <sup>3</sup> – VR3C) R3 (turbo jusqu'à 1620 cm <sup>3</sup> / nominal – VR3T) R3 (diesel jusqu'à 2000 cm <sup>3</sup> / nominal – VR3D)
RC4	Groupe A jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> R2 (atmosphérique entre 1390 cm <sup>3</sup> et 1600 cm <sup>3</sup> – VR2B et turbo entre 927 cm <sup>3</sup> et 1067 cm <sup>3</sup> – VR2B) Kit-car jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> Groupe N entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup>
RC5	Groupe N jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> R1 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup> – VR1A/VR1B et turbo jusqu'à 1067 cm <sup>3</sup> – (VR1A/VR1B))
E1a	Groupes E1-National / E1-FIA jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup>
E1b	Groupes E1-National / E1-FIA entre 1600 cm <sup>3</sup> et 2000 cm <sup>3</sup>
E1c	Groupes E1-National / E1-FIA entre 2000 cm <sup>3</sup> et 3000 cm <sup>3</sup>
E1d	Groupes E1-National / E1-FIA de plus de 3000 cm <sup>3</sup>
VHa	Voitures de tourisme et GT (G1, G2, H1, H2) jusqu'à 1600 cm <sup>3</sup>
VHb	Voitures de tourisme et GT (G1, G2, H1, H2) de plus de 1600cm <sup>3</sup> à 2000 cm <sup>3</sup>
VHc	Voitures de tourisme et GT (G1, G2, H1, H2) de plus de 2000 cm <sup>3</sup>

- Echappement catalytique : Pour toutes les épreuves organisées dans le cadre du Championnat, toutes les voitures doivent obligatoirement être munies d'un échappement catalytique (seulement applicable aux licenciés luxembourgeois)
- Les voitures suralimentées dans les classes E1a, E1b, E1c et E1d doivent comporter une bride. Le diamètre maximum intérieur de la bride est de 34 mm.

## Art. 6 Concurrents / Pilotes / Copilotes

- Les concurrents, pilotes et les copilotes doivent être en possession au moins d'une licence nationale valable.
- Les pilotes et copilotes doivent être en possession d'un permis de conduire de la catégorie B en cours de validité.
- Le nombre des engagés est limité à 90. Les licenciés luxembourgeois seront prioritaires.
- Ni la licence nationale C du DMSB ni la licence provençale ASAF ne sont pas valable au Luxembourg.

### Art. 6.1 Licence journalière

Il existe la possibilité de prendre le départ avec une licence journalière (50 Euro).

Les demandeurs devront produire les documents suivants :

- Permis de conduire de la catégorie B valable
- Certificat médical attestant être apte au sport automobile (validité max. 3 mois)

Aucun licencié luxembourgeois ayant déjà possédé une licence nationale, soit internationale, ne pourra faire une demande de licence journalière. Le demandeur luxembourgeois aura droit au maximum à deux délivrances de licences journalières (date de référence : 1<sup>er</sup> janvier 2012).

## Art. 7 Droits d'engagement

### Art. 7.1 Virements bancaire

Les droits de participation liés à l'engagement sont à virer, avec l'envoi de la demande d'engagement, au plus tard le 8 juillet 2018 sur le numéro de compte suivant :

Banque et Caisse d'Épargne de l'État Luxembourg

Bic Code : BCEELULL

IBAN LU95 0019 4855 0201 7000

« Ecurie Roude Léiw »

Informations supplémentaires :      Nathalie Klein      GSM : +352 661 901 077

### Art. 7.2 Jusqu'au 30 juin 2018 inclus

380 Euro      avec publicité proposée par l'organisateur  
700 Euro      sans publicité par l'organisateur

### Art. 7.3 A partir du 1 juillet 2018

430 Euro      avec publicité proposée par l'organisateur  
750 Euro      sans publicité par l'organisateur

#### **Art. 7.4 Envoi du bulletin d'inscription**

Ecurie Rouge Léiw (ERL)  
Nathalie Klein  
3B, Ierwesch Duerf L-9760 Lellingen  
Email : [nathalie.klein@outlook.com](mailto:nathalie.klein@outlook.com)  
GSM : +352 661 901 077

#### **Art. 7.5 Responsabilité**

Les participants (concurrents, pilotes, copilotes, propriétaires et/ou détenteurs des véhicules) participent à la manifestation à leurs propres risques et périls. Ils portent l'entière responsabilité civile et pénale pour tout dommage occasionné par eux-mêmes ou leur véhicule, pour autant qu'aucune autre décharge de responsabilité ne soit prévue dans ce règlement.

En cas de force majeure, l'organisateur pourra annuler une E.S., voir l'épreuve, si cela est dû à des circonstances extraordinaires sans que l'organisateur doit assumer la responsabilité pour tout dégât causé lié à celle-ci. Exception sera si une négligence intentionnelle est d'application.

### **Art. 8 Assurances**

#### **Art. 8.1 Assurance responsabilité civile avec les sommes de couvertures**

12.500.000 Euro pour dommages corporels  
12.500.000 Euro pour dégâts matériels  
1.250.000 Euro pour dommages matériels provoqués par incendie, jet de flammes ou explosion.

#### **Art. 8.2 Assurance responsabilité civile sur les épreuves de classement**

Une assurance responsabilité civile sur les épreuves de classement pour les détenteurs et les participants avec une couverture selon l'article 8.1. Sur les étapes de liaison ainsi sur les épreuves de classement, tout participant, quel que soit sa nationalité, sera bénéficiaire de cette assurance. La couverture de l'assurance ne prendra fin qu'après abandon ou forfait.

### **Art. 9 Publicité proposée par l'organisateur**

#### **Art. 9.1 La publicité obligatoire**

Sera publiée par additif

**Art. 9.2** Chaque participant doit s'assurer du bon fixage et positionnement de la publicité pendant toute la manifestation. Une absence ou un mauvais positionnement de la publicité entraînera, sur proposition de la direction de course, une pénalité de 200 Euro prononcée par les commissaires sportifs. En cas de récidive une pénalité de 400 Euro devra être payée par le participant.

## **Art. 10 Contrôle administratif / Inscription au Shakedown**

### **Art. 10.1 Vérifications, lieu et horaire**

Centre Culturel, 9 op der Héi, L-9809 Hosingen

Contact : Nathalie Klein Tél. : +352 661 901 077

Horaire :            Jeudi, 12 juillet de 17h00 à 19h00  
                          Vendredi, 13 juillet de 08h30 – 10h00

### **Art. 10.2 Documents à présenter**

- Licence de concurrent et de pilote
- Permis de conduire de la catégorie B: pilote et copilote
- Assurance de la voiture
- Carte grise (certificat d'immatriculation) du véhicule
- Dans le cas d'une voiture louée ou prêtée, une attestation datée du propriétaire de la voiture engagée autorisant son utilisation en compétition pendant l'épreuve (signature du propriétaire obligatoire)
- Autorisation de participation suivant article 2.3.8 du CSI pour les licenciés étrangers

### **Art. 10.3 Briefing**

Un Briefing écrit dans les langues allemande, française et anglaise sera distribué lors des vérifications administratives à tous les (co)pilotes en mains propres. Les (co)pilotes attesteront par leur signature s'être vu remettre ce document et de s'engager à prendre connaissance et respecter les dispositions y reprises.

## **Art. 11 Contrôle technique**

### **Art. 11.1 Lieu et horaire**

Occasionsmaart, 5 Z.A.C. Happerfeld, L-9806 Hosingen

Contact : Jean Stijnen, Tel. : +352 621 463 441

Horaire : Jeudi, 12 juillet de 17h30 à 20h00  
Vendredi, 13 juillet de 13h00 à 17h30

### **Art. 11.2 Documents à présenter**

La fiche d'homologation du véhicule et le passeport technique national doivent obligatoirement pouvoir être présentés. Dans le cas contraire, la vérification du véhicule pourra être refusée.

## **Art. 12 Dispositions concernant les reconnaissances**

- Les épreuves spéciales peuvent être visitées uniquement selon l'horaire émis par l'organisateur ;
- La voiture de reconnaissance doit être une voiture de série, d'une seule couleur, sans publicité ni autocollant (art. 14B du Chap. II de la Partie II du CSN) ;
- Le Code de la route doit être scrupuleusement observé, et les droits des autres usagers de la route doivent être respectés. Comme les routes ne seront pas encore fermées, du trafic en sens inverse peut avoir lieu ;
- L'organisateur distribuera aux participants une carte de contrôle de reconnaissance laquelle doit être transmise au départ au podium (TC A1) ;
- Le parcours des épreuves spéciales peut être visité 2 fois au maximum et sera contrôlé ;
- La visite du parcours devra se faire à vitesse modérée et avec le respect total du code de la route luxembourgeois ;
- La conduite en sens opposé est strictement interdite.

## **Art. 13 Parc d'assistance**

Responsable Parc d'assistance : Roby Mangen +352 621 266 830

Le parc d'assistance sera dans la Zone Industrielle op der Héi à Hosingen et au site de la société Boissons Heintz qui se trouve aussi dans la Zone Industrielle.

Le parc d'assistance ouvrira vendredi, 13 juillet à 7h00.

Nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire « Inscription Service » et l'envoyer ensemble avec votre engagement au bureau de Rallye.

Autrement, vous n'avez pas le droit à un stand réservé. La taille du stand normale est de 56m<sup>2</sup>. En cas de besoin et sous condition de disponibilité, une surface supplémentaire peut être réservée au tarif de 5 Euro par m<sup>2</sup> à des fins techniques respectivement au tarif de 10 Euro par m<sup>2</sup> à des fins commerciales.

La zone industrielle doit garder à tout moment un accès libre à tous les propriétaires et visiteurs du rallye (sens unique).



Le parc d'assistance est à quitter proprement. Pour éviter les ordures, nous sommes obligés de vous demander une caution de 50 Euro. Cette caution sera collectée au contrôle administratif. En quittant votre place proprement, les responsables du parc d'assistance vous rembourseront la somme de 50 Euro.

Il n'y aura pas d'électricité, ni de l'eau.

Il est interdit de faire le ravitaillement au parc d'assistance pendant le Rallye. Pendant le Shakedown et avant le départ du Rallye le samedi matin, il est autorisé de faire le ravitaillement au parc d'assistance. Des mesures de sécurité appropriées doivent être prévues par l'organisateur et/ou le concurrent dans toute zone de ravitaillement.

## Art. 14 Ravitaillement

- Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans les zones de ravitaillement désignées dans le road book.
- Toute action à l'intérieur d'une zone de ravitaillement qui n'est pas directement impliquée dans le ravitaillement du véhicule participant est interdite.
- Il est recommandé que le personnel concerné porte des vêtements fournissant une protection adéquate au feu.
- Chaque concurrent doit veiller à ce qu'une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures soit disposée de façon à éviter tout contact du carburant avec le sol.
- La responsabilité du ravitaillement incombe au seul concurrent.
- Les moteurs doivent être arrêtés pendant toute l'opération du ravitaillement.
- Il est recommandé que l'équipage se tienne en dehors de la voiture au cours du ravitaillement.

Dans le cas où il resterait à bord de la voiture, les ceintures de sécurité doivent être détachées

Responsable : Roby Mangen +352 621 266 830

## Art. 15 Parc de départ

### Art. 15.1 Lieu

Camping des Ardennes 10 op de Héi L-9809 Hosingen

### Art. 15.2 Horaire

Les participants peuvent déposer leur voiture au parc de départ, samedi le 14 juillet à partir de 07h00. Chaque voiture doit être stationnée 10 minutes avant leur temps idéal de départ au parc de départ. Toute arrivée tardive sera pénalisée par la direction de course à hauteur de 10 Euro par minute.

## **Art. 16 Shakedown**

### **Art. 16.1 Horaire**

Le Shakedown aura lieu le vendredi, 13 juillet 2018 de 16h00 à 20h00.

### **Art. 16.2 Prescriptions**

Le Shakedown est organisé comme il s'agissait d'une épreuve spéciale se déroulant pendant le rallye et comprendra toutes les mesures de sécurité appropriées.

Seuls les voitures et membres d'équipages inscrits à l'épreuve pourront y participer.

Attention, il faut avoir passé le contrôle administratif ainsi que le contrôle technique avant de pouvoir participer au Shakedown.

Chaque membre d'équipage (pilote et copilote) doit porter obligatoirement un casque homologué, et tous les vêtements de sécurité requis conformément à l'annexe L Chapitre III du Règlement FIA, sous-vêtements inclus. Des contrôles pourront avoir lieu à tout moment. Toute infraction sera pénalisée et le départ pourra être refusé.

Contre une déclaration de renoncement de responsabilité civile, une personne peut accompagner le pilote. Cette personne doit obligatoirement porter un casque homologué ainsi que tous les vêtements et l'équipement de sécurité requis conformément à l'annexe L, Chapitre III – Equipement du pilote et ses ceintures de sécurité doivent être attachées. L'âge minimum pour la participation au Shakedown est de 18 ans.

Toute assistance pendant le Shakedown se fera uniquement au parc d'assistance.

### **Art. 16.3 Bulletin d'engagement**

Les équipages peuvent s'inscrire au Shakedown pendant le contrôle administratif au plus tard.

Le prix d'engagement est de 100 Euro par voiture.

Les personnes désirant accompagner le pilote doivent remettre la déclaration de renoncement de responsabilité civile en présentant une pièce d'identité au secrétariat au Centre Culturel à Hosingen le 13 juillet 2018, à partir de 15h00 à 19h30.

## **Art. 17 Parc Fermé**

Le parc Fermé se trouvera au Camping des Ardennes 10 op der Héi L-9809 Hosingen.

## Art. 18 Identification des officiels

Responsable d'épreuve spéciale :	blanc sur rouge
Commissaire de parcours :	noir sur jaune
Chronométrage :	blanc sur vert

## Art. 19 Procédures de pointage

### Art. 19.1 Pénalisations

Pénalisation pour retard :	10 secondes par minute ou fraction de minute
Pénalisation pour avance :	1 minute par minute ou fraction de minute

Pas de pénalisation en cas d'arrivée avancée au pointage à la fin de la manifestation.

### Art. 19.2 Temps maximum circuits

Si le nombre des tours du circuit ne sont pas atteints, un temps maximum sera attribué au fautif qui sera calculé d'après le schéma suivant : le meilleur temps de la classe de cette étape spéciale +5 minutes

## Art. 20 Droit de réclamation

Le montant du droit de réclamation est de 125 Euro.

## Art. 21 Droit d'appel

Le montant du droit d'appel national est de 1240 Euro.

## Art. 22 Prix-Coupes

Classement général :	1-3
Classement classes :	1-3
Dames :	1

## Art. 23 Autres dispositions

- Le système « HANS » est obligatoire.
- Tout pilote ainsi que son copilote doit être porteur des vêtements résistant au feu, ainsi que de gants, de sous-vêtements, d'une cagoule, de chaussettes et de chaussures selon les normes FIA actuellement en vigueur.

- Les participants (concurrent, pilote, copilotes, propriétaire et/ou détenteurs des véhicules) participent à la manifestation à leurs propres risques et périls. Ils portent l'entière responsabilité civile et pénale pour tout dommage occasionné par eux-mêmes ou leur véhicule, pour autant qu'aucune autre décharge de responsabilité ne soit prévue dans ce règlement.
- Echauffement des pneumatiques : l'utilisation de tout dispositif de préchauffage ou de maintien de la chaleur est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification (y compris le traitement chimique)
- Lien du Code Sportif National : <http://www.aclsport.lu/reglementation/code-sportif-national>

## **Art. 24 Code de la Route Luxembourgeois – Art. 160**

- Sont obligatoires dans chaque véhicule minimum un gilet réflecteur en couleur de signalisation ainsi qu'un triangle de signalisation
- Chaque participant doit pouvoir présenter – à tout moment – son permis de conduire ainsi que les papiers du véhicule.
- Les véhicules avec le numéro minéralogique 07 rouge allemand ainsi que les véhicules belges avec le numéro vert Z ne sont pas autorisés à prendre le départ.
- Tout système oreillette est interdit par le Code de Route du Luxembourg.
- Il est interdit de faire crisser les pneus.

## **Art. 25 Drapeaux**

### **Art. 25.1 Drapeau rouge**

Arrêt immédiat de la voiture

### **Art. 25.2 Drapeau jaune**

1 drapeau jaune agité : C'est un signal de danger. Il faut réduire la vitesse, ne pas doubler et être prêt à changer de direction. Il y a un danger sur le bord ou sur la piste.

2 drapeaux jaune agités : Il faut réduire considérablement la vitesse, ne pas doubler et être prêt à changer de direction ou à s'arrêter. Un danger obstrue totalement ou partiellement la piste et/ou des commissaires travaillent sur ou à côté de la piste.

**Lorsque le pilote passe devant un drapeau jaune sur un circuit, il doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite et quitter le parcours aussitôt que possible.**